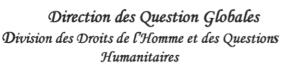
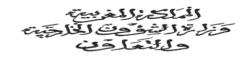
Royaume du Maroc Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération





n 8 AVR. 2013



مديرية القضايا الشاملة قسم حقوق الإنسان و القضايا الإنسانية

5 1 6

A Monsieur L'Ambassadeur Représentant Permanent -Genève-

Objet: DIDH/ Evaluation de la participation de la société civile marocaine à la 22^{ème} session du CDH

J'ai l'honneur de porter à votre connaisance que cette Direction a pris part, le 3 avril 2013, à une réunion organisée par la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme afin d'évaluer la participation de la société civile marocaine à la 22ème session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH).

La réunion a connu la participation des Départements ci-après :

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- La Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST)
- La Direction Générale des Etudes et de la Documentation (DGED)

Lors de cette rencontre les représentants de chaque Département ont soulevé les points suivants :

M. le Délégué Interministériel aux droits de l'homme a fait part de ce qui suit :

- Les Département marocains qui ont participé à la session du CDH sont tenus de soumettre un rapport d'évaluation sur la participation de la société civile lors de la 22ème session du CDH,
- La société civile marocaine reste un acteur important de la vie socioéconomique du pays.
- Les ONGs marocaines trouvent des difficultés d'enregistrement lors des sessions du Conseil, et ce à cause du manque des organisations marocaines accréditées auprès de l'ECOSOC.
- La DIDH a sollicité du MAEC une liste des ONGS marocaines accrédités auprès de l'ECOSOC.
- La DIDH souhaite organiser une formation à la Société civile afin d'améliorer, d'habiliter et de renforcer davantage leur participation lors des prochaines sessions du conseil.
- La DIDH souhaite qu'une personne soit affectée à la Mission en remplacement de « Mme Fatimatou » ancienne diplomate de la Mission Permanente, « qui facilitait le contact avec le Secrétariat du HCDH et qui défendait la cause nationale », qui a été rappelée au service central.

Le représentant du MAEC a soulevé les points suivants :

- Le MAEC reste favorable à l'idée de la participation de la société civile dans les manifestations internationales telles que le CDH.
- La société civile est un acteur incontournable et indéniable pour défendre notre pays, en raison de l'instrumentalisation de plusieurs ONGs par les adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc
- Il serait souhaitable d'élargir et d'étoffer le réseau de la société civile défendant les causes du Royaume, pour crédibiliser davantage l'image de notre pays. (ne pas se restreindre aux mêmes personnes lors de toutes les sessions)
- Beaucoup d'ONGs marocaines font preuves d'irresponsabilité en ne respectant pas les règles du statut ECOSOC. (la non soumission du rapport quadriennal).
- S'engager pour des formations continues pour accompagner les ONGs et cibler les acteurs compétents ayant trait à plaidoyer et à défendre le Maroc dans les instances internationales avec professionnalisme.

Le représentant en la personne de la DGED a soulevé ce qui suit :

- Le Maroc, en effet, trouve une difficulté par rapport à l'enregistrement des ONGs lors des sessions du Conseil et ce compte tenu du nombre restreint des ONGs accréditées auprès de l'ECOSOC.
- Choisir, des composantes de société civile responsables et engagées pour plaidoyer et pour défendre le Royaume.

Le représentant de la DGST a souligné, pour sa part, que sa Direction reste à la disposition des Départements marocains pour enquêter sur la crédibilisation de chaque organisation et de ses membres,

Le Directeur des Questions Globales

Compliments

Mohammed Amine BELHAJ